

Des contacts avec le gouvernement d'Hanoï ainsi que des délégués-surveillants envoyés sur place devraient permettre de donner une aide alimentaire à cette province. Les réserves en céréales de notre pays devraient permettre de faire ce geste.

Mitunterzeichner – Cosignataires: Antille, Baggi, Basler, Berger, Blatter, Bürgi, Büttiker, Caccia, Cavadini, Cevey, Cincera, Daepf, Déglise, Dietrich, Dubois, Eggly, Eppenberger Susi, Etique, Frey Claude, Frey Walter, Friderici, Grassi, Gros, Hari, Kohler, Loeb, Martin, Massy, Nabholz, Neuenschwander, Pery, Philipona, Pini, Reichling, Rohrbasser, Savary-Fribourg, Savary-Vaud, Schwab, Seiler Hanspeter, Stucky, Theubet, Wanner, Widrig, Wyss William, Zölich (45)

Schriftliche Begründung – Développement par écrit
L'auteur renonce au développement et demande une réponse écrite.

Schriftliche Stellungnahme des Bundesrates vom 22. August 1990

Rapport écrit du Conseil fédéral du 22 août 1990

La direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire (DDA) du Département fédéral des Affaires étrangères (DFAE) soutient depuis novembre 1989 une organisation d'entraide suisse qui garantit une aide alimentaire aux personnes touchées par les cyclones dans la province de Nghe Tinh.

Dans cette opération, du riz est acheté dans le Sud du pays, où il y a des surplus, et distribué par une organisation vietnamienne dans la province touchée par le cyclone. Grâce à l'achat local, un revenu pour les producteurs est créé. En juillet 1990, une deuxième phase du projet a été approuvée dans laquelle en plus de l'aide alimentaire proprement dite on appuiera la distribution des semences.

L'envoi d'un délégué n'est pas envisagé car les services concernés de la DDA suivent, par des contacts réguliers avec l'oeuvre d'entraide, l'évaluation de la situation et sont prêts à réexaminer la continuation de leur aide, au moment voulu.

De l'aide alimentaire avec des céréales suisses n'est pas à envisager car les populations paysannes du Vietnam mangent traditionnellement du riz. Le prix du riz acheté localement est nettement moindre que celui qu'il faudrait payer pour l'achat des céréales suisses et leur transport au Vietnam.

Enfin, il faut être bien conscient qu'au Vietnam, il y a des régions traditionnellement excédentaires en riz tandis que d'autres parties du pays ne peuvent couvrir par leur production que sporadiquement leurs besoins. Les problèmes de transport et de distribution, le manque de possibilités de stockage et le besoin de devises conduisent le Vietnam à exporter régulièrement une partie de sa production.

Mme **Aubry:** J'aimerais tout d'abord remercier le Conseil fédéral pour la précision et les détails qu'il a donnés à mon interpellation dans sa réponse. Cependant, celle-ci ne me satisfait pas pour les raisons suivantes: premièrement, si l'on a bien lu mon interpellation, on comprendra que si des cyclones ont détruit des récoltes au Vietnam du Nord, il y a un autre élément qui entre en considération, c'est celui de la corruption et du manque de responsabilité des autorités vietnamiennes qui devraient apporter leur soutien à leur propre population. C'est très bien que le DDA et le DFAE, par un programme d'aide au développement, apportent leur soutien, par l'entremise d'une organisation humanitaire suisse d'ailleurs. Pourtant, à mes yeux, ce n'est pas suffisant d'acheter du riz dans le sud du Vietnam et de le transporter dans le nord à une population affamée, ceci par le bras d'une société vietnamienne. Combien de tonnes de riz sont prélevées au passage jusqu'à leur destination finale? Il en va de même pour les distributions des semences aux cultivateurs. Combien ont pu germer? Cela est un autre problème.

Lorsque dans mon interpellation – qui a été appuyée par 45 collègues, ce qui n'est quand même pas rien – j'ai demandé qu'on emploie nos surplus de céréales, c'est qu'avant

les moissons, nos silos étaient encore pleins. Je pense donc qu'un transport spécial au nord du Vietnam ne coûterait certes pas plus cher que les innombrables stades de prélèvement, dont les «bakchichs», que l'on prend au passage du riz destiné à une population affamée et touchée. D'ailleurs, elle n'en recevra que les miettes. Ce manque de souplesse, Monsieur le Conseiller fédéral, de coordination avec les secteurs suisses où un surplus existe est souvent incompréhensible pour ceux qui cherchent à apporter une aide là où elle est nécessaire et urgente.

Je terminerai en disant que lorsqu'une population est affamée, peu lui importe de manger du riz ou des céréales panifiables, car vous m'avez précisé dans votre réponse que seul le riz était admis au Vietnam.

M. **Felber,** conseiller fédéral: Je voudrais demander à Mme Aubry de cesser de rêver! Cette solution permanente que l'on nous propose et qui consiste à prendre des surplus en Suisse pour les transporter à l'autre bout du monde où des milliers de personnes ont faim, est une fausse solution, une fausse réponse. Nous avons à plusieurs reprises donné des réponses à quelques postulats qui vont encore être discutés, je le souhaite, au cours de cette session.

Les conditions de transport exclusivement par bateaux des céréales panifiables suisses jusqu'au Vietnam étant mauvaises, les prix et la qualité de la marchandise seraient de toute façon, en arrivant à destination, lourds pour les premiers, mauvaise pour la seconde. Même si on nous donne cette marchandise, le transport coûte plus cher que les tonnes de marchandises traditionnelles que nous pouvons acheter sur place.

En plus, avec la solution de l'achat dans une partie du pays, on aide doublement, parce que l'on donne de la nourriture à ceux qui en ont réellement besoin et on investit avec des devises fortes dans une région du pays qui peut au moins commercialiser ses surplus. Il se trouve que traditionnellement, au Vietnam, il y a des années à surplus mais qu'elles ne correspondent pas à l'ensemble du territoire. Il y a toujours des zones plus affamées que d'autres. Il faut retenir aussi cet aspect des choses.

Nous nous préoccupons de ce qui s'y passe et nous allons bien sûr regarder encore de plus près ce qui se déroule au Vietnam, mais n'inventons pas de mauvaises solutions pour répondre à des besoins réels et profonds.

Le président: L'interpellatrice n'est pas satisfaite de la réponse du Conseil fédéral.

90.626

Postulat Rebeaud
Nord-Süd-Kampagne des Europarates.
Beteiligung der Schweiz
Suivi de la campagne nord-sud
du Conseil de l'Europe.
Participation de la Suisse

Wortlaut des Postulates vom 22. Juni 1990

Der Bundesrat wird aufgefordert, sich an den Anstrengungen des Europarats zugunsten der Nord-Süd-Solidarität zu beteiligen und alle Massnahmen zu ergreifen, die in seiner Kompetenz liegen, damit dem Aufruf von Madrid vom Juni 1988 auch Taten folgen. Er wird namentlich aufgefordert:

– ohne Verzögerung das Teilabkommen zu unterzeichnen, mit dem ein Zentrum für die weltweite Interdependenz und Solidarität ins Leben gerufen wird,
– in der Schweiz eine permanente Stelle zu schaffen, die das Organisationskomitee für die Nord-Süd-Kampagne des Europarates ablösen kann.

Texte du postulat du 22 juin 1990

Le Conseil fédéral est prié de s'associer aux efforts du Conseil de l'Europe en faveur de la solidarité nord-sud, en prenant toutes les mesures qui sont de sa compétence pour concrétiser l'Appel de Madrid de juin 1988. Il est notamment prié:

- de signer sans retard l'accord partiel instituant un Centre pour l'interdépendance et la solidarité mondiales,
- de créer en Suisse une structure permanente apte à prendre le relais du comité d'organisation de la campagne nord-sud du Conseil de l'Europe.

Mitunterzeichner – Cosignataires: Auer, Bär, Columberg, Eggly, Grendelmeier, Haller, Iten, Müller-Aargau, Petitpierre, Pini, Ruffy (11)

Schriftliche Begründung – Développement par écrit

L'accord relatif au Centre pour l'interdépendance et la solidarité mondiales a été adopté par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe le 16 novembre 1989. Ce centre, dont le siège est à Lisbonne, est opérationnel depuis le 1er janvier 1990. 13 pays, parmi lesquels la France, l'Autriche et l'Italie, ont adhéré à l'accord. La Suisse, si l'on en croit le dernier rapport du Conseil fédéral sur les activités de la Suisse au Conseil de l'Europe, attend les conclusions de la DDA, chargée d'étudier les modalités d'une «éventuelle participation de la Suisse à ce centre».

Le Centre pour l'interdépendance et la solidarité mondiales est localisé au Portugal, loin de Berne. Mais cet éloignement suffit-il à justifier l'extrême réserve manifestée par l'administration fédérale? Les signataires de ce postulat estiment au contraire que la Suisse devrait s'y engager sans hésiter, aussi bien pour bénéficier de contacts qui s'y nouent que pour y apporter sa contribution de pays sans passé colonial et son expérience particulière en matière de coopération au développement.

En Suisse même, le Conseil de l'Europe souhaite la création de structures permanentes aptes à assurer le suivi de la campagne Nord-Sud de 1988. Ces structures devraient servir à l'approfondissement et à la mise à jour des connaissances et de la sensibilité du public suisse à la problématique Nord-Sud. Elles devraient aussi répondre au besoin d'un lieu de rencontre où les diverses organisations intéressées aux rapports Nord-Sud (associations économiques, oeuvres d'entraide, organisations écologistes et autres ONG), ainsi que les divers services fédéraux concernés (DDA, commerce extérieur, protection de l'environnement, Office des réfugiés, etc.) puissent confronter et harmoniser leurs points de vue. Etat donné l'importance croissante de l'interdépendance entre le Nord et le Sud, ainsi que l'aggravation des déséquilibres économiques et écologiques planétaires, le besoin d'une telle structure ne saurait être mis en doute. La Confédération ne devrait pas seulement lui donner forme, mais encore lui fournir les moyens de fonctionner correctement.

Ces deux engagements de la Suisse auraient également une signification importante dans le contexte actuel de la politique européenne. Ils permettraient en effet à notre pays de manifester sa volonté de coopération européenne ainsi que le crédit qu'il accorde au Conseil de l'Europe. Cela lui serait facile dans ce domaine, puisqu'on ne lui demande aucun sacrifice de sa souveraineté. L'intérêt manifesté par certains pays d'Europe de l'Est pour le centre de Lisbonne indique aussi qu'à la dimension Nord-Sud pourrait s'ajouter une dimension Est-Ouest, ce qui correspond également aux intentions de solidarité manifestées par la Suisse à l'égard des démocraties naissantes ou renaissantes de ces pays.

*Schriftliche Erklärung des Bundesrates vom 29. August 1990**Déclaration écrite du Conseil fédéral du 29 août 1990*

Le Conseil fédéral est prêt à accepter le postulat.

M. Rebeaud: Ce postulat demandait que le Conseil fédéral engage la Suisse plus rapidement et plus profondément dans les efforts à organiser au niveau du Conseil de l'Europe, dans

le cadre de la campagne de solidarité entre le Nord et le Sud, et notamment de signer rapidement l'accord qui institue un Centre pour l'interdépendance et la solidarité mondiale – qui a été créé et dont le siège est à Lisbonne – et de créer en Suisse une structure qui permette d'assurer le suivi de la campagne Nord-Sud du Conseil de l'Europe.

Je remercie le Conseil fédéral qui accepte le postulat, mais je voudrais savoir quand il compte signer l'accord instituant le Centre pour l'interdépendance et la solidarité mondiales et quelles structures il pense pouvoir mettre en place en Suisse, et dans quels délais, pour que nous puissions avancer concrètement dans cette collaboration européenne.

M. Felber, conseiller fédéral: Pour répondre à M. Rebeaud, nous sommes sur le point de signer la demande d'adhésion et notre participation à ce centre de Lisbonne et cela entraîne nécessairement pour nous la réflexion sur les structures à créer en Suisse. Nous n'avons pas encore de projet précis, mais l'adhésion au centre de Lisbonne devrait être une affaire de quelques semaines.

Ueberwiesen – Transmis

90.631

Postulat Ziegler**Sistierung der technischen Zusammenarbeit mit Niger****Suspension de la coopération technique avec le Niger***Wortlaut des Postulates vom 22. Juni 1990*

Hunderte von Tuareg – Männer, Frauen, Kinder – wurden laut vertrauenswürdigen Zeugen kürzlich in Niger massakriert (vgl. z. B. Yves Petignat, «L'Impartial», 16. Juni 1990).

Zwei Schweizer Projekte für technische Zusammenarbeit und Entwicklungshilfe zugunsten der Tuareg mussten zurückgezogen werden.

Angesichts der Völkermord-Politik der gegenwärtigen Militärregierung von Niger wird der Bundesrat eingeladen, die technische Zusammenarbeit und Entwicklungshilfe in bezug auf dieses Land zu sistieren.

Texte du postulat du 22 juin 1990

Des centaines de Touaregs – hommes, femmes, enfants – ont – selon des témoins dignes de foi – été massacrés récemment au Niger (cf. par exemple Yves Petignat, *L'Impartial*, 16 juin 1990).

Deux projets suisses de coopération technique et d'aide au développement destinés aux Touaregs ont dû être annulés.

Vu la politique de génocide du présent gouvernement militaire du Niger, le Conseil fédéral est invité à suspendre la coopération technique et l'aide au développement avec ce pays.

Mitunterzeichner – Cosignataires: Keine – Aucun

Schriftliche Begründung – Développement par écrit

L'auteur renonce au développement et demande une réponse écrite.

*Schriftliche Stellungnahme des Bundesrates**vom 17. September 1990**Rapport écrit du Conseil fédéral du 17 septembre 1990*

1. Les relations entre nomades Touaregs, grands éleveurs de bétail, et les agriculteurs sédentaires Haoussas ont toujours été plus ou moins conflictuelles. Les périodes de sécheresse au cours des deux dernières décennies ont en partie poussé les Touaregs vers le sud. Le gouvernement se méfie de ces

Postulat Rebeaud Nord-Süd-Kampagne des Europarates. Beteiligung der Schweiz

Postulat Rebeaud Suivi de la campagne nord-sud du Conseil de l'Europe. Participation de la Suisse

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1990
Année	
Anno	
Band	IV
Volume	
Volume	
Session	Herbstsession
Session	Session d'automne
Sessione	Sessione autunnale
Rat	Nationalrat
Conseil	Conseil national
Consiglio	Consiglio nazionale
Sitzung	03
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	90.626
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	19.09.1990 - 08:00
Date	
Data	
Seite	1428-1429
Page	
Pagina	
Ref. No	20 018 965

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.

Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.

Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.